



CONDITION GENERALES DE VENTE

Organisme de Formation Wild Child Group

Wild Child Group, SARL, crée et propose des actions de formations professionnelles, des prestations de conseil, des soirées d'informations et de débats, ainsi que des conférences.

I. Objet et champ d'application

Tout devis ou bon de commande signé implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document du client.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Wild Child Group si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

Les conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'organisme de formation Wild Child.

II. Documents contractuels

À la signature du devis ou du bon de commande (pour les collectivités territoriales) chaque partie est tenue par un engagement ferme.

Après la réception de l'acompte pour les formations Intra, du solde pour les formations Inter ou à distance, ou du bon de commande pour les collectivités territoriales, Wild Child Group fait parvenir au client une convention de formation professionnelle par voie dématérialisée, telle que prévue par la loi.

Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délai ladite convention signée et cachetée.

Wild Child Group convient avec le client des lieu, date et horaire de la séance de formation, ainsi que du nombre de participants. Le client s'engage également à ce que les participants inscrits soient conformes au public ciblé dans les modalités de formations.

Une inscription est définitivement validée lorsque les documents suivants sont transmis :

- le devis/ bon de commande (pour les collectivités territoriales) signé
- le versement de l'acompte (sauf collectivités territoriales) pour les formations Intra, le versement du solde pour les formations Inter OU le chèque de caution dans le cas d'une demande de subrogation à l'OPCO
- La convention de formation signée



Les participants recevront environ 10 jours avant la session de formation une convocation nominative précisant les éléments suivants : horaires, programme détaillé, adresse précise et détail d'accès, coordonnées du formateur.

Chaque formation donne lieu, à son terme, à une évaluation des acquis et une évaluation de satisfaction. Une feuille d'émargement est également à remplir en cours de session, en indiquant le nom et le prénom, et en signant une fois le matin et une fois l'après-midi.

A l'issue de la session de formation, un certificat de réalisation est adressé à chaque participant, à la condition que les évaluations précédemment citées ainsi que la feuille d'émargement aient été dûment remplies. Cette attestation est envoyée par voie dématérialisée, au format PDF.

Lorsque le commanditaire n'est pas le participant, la responsabilité lui revient de transmettre les documents contractuels à destination des participants qui lui sont envoyés.

III. Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués en euros et net de taxes (TVA non applicable selon article 293B du Code Général des Impôts). Toute formation commencée est due en totalité.

Sont définies comme formation Intra, les formations qui ont lieu au sein de la structure qui réserve l'intervention ou au sein d'une salle mise à disposition par le commanditaire. La possibilité est donnée au commanditaire de mutualiser les frais en regroupant des professionnels de plusieurs structures.

Les frais de déplacement sont facturés en sus, selon le barème d'indemnités kilométriques de l'année en cours pour un déplacement en voiture, et sur la base du prix d'achat lors de l'élaboration des devis, pour des trajets en train/ avion. Ils comprennent également les frais annexes tels que péages, parking...

Les frais d'hébergement/ repas sont facturés en sus sur une base forfaitaire de 180€ par jour.

Dans le cas d'une demande pour un grand groupe (plus de 16 personnes), et de la nécessité de faire intervenir 2 formatrices, la demande est étudiée au cas par cas, ainsi que les frais inhérents au déplacement de 2 personnes, qui seront mentionnés dans le devis.

Sont définies comme formation Inter, Les formations qui ont lieu dans différentes villes de France, dans des salles louées à cet effet par l'organisme de formation ; ainsi que les formations à distance, qui sont effectuées en synchrone, c'est-à-dire en direct, sur le même principe qu'une formation en présentiel, avec des échanges avec la formatrice et les autres participants, et avec projection sur écran partagé du support pédagogique.



Pour les collectivités territoriales Le paiement de la totalité de la prestation est à transmettre par chèque ou virement dès la prestation effectuée, et sous un délai de 8 jours maximum.

Pour les formations Intra, un acompte de 30% devra être versé à la réception de la facture d'acompte qui intervient à la suite de la signature du devis. Le solde de la facture est payable, sans escompte, au maximum, 15 jours calendaires avant le début de la formation par virement bancaire ou par chèque. Dans le cas d'une demande de subrogation OPCO, un chèque du montant total est à transmettre et sera détruit à réception du paiement de l'OPCO.

Pour les formations en Inter et à distance, la facture est établie dès réception du devis signé et le montant total est à régler afin de finaliser l'inscription. Dans le cas d'une demande de subrogation OPCO, un chèque du montant total est à transmettre et sera détruit à réception du paiement de l'OPCO.

Les chèques sont à éditer à l'ordre de WILD CHILD GROUP.

Les virements sont à faire sur le compte bancaire aux coordonnées suivantes :

BNP PARIBAS

IBAN: FR76 3000 4020 3500 0100 7303 083

BIC: BNPAFRPPXXX

Les références de facture sont à mentionner lors des paiements par virement.

Demande de paiement par subrogation

Dans le cas d'un règlement par un organisme financeur (OPCO, AGEFICE, FIFPL...), un chèque de caution de la totalité de la facture est exigé pour valider l'inscription.

Ce chèque est détruit automatiquement lors de la réception du paiement par l'organisme financeur.

Le commanditaire s'engage également à transmettre, dès réception, l'accord de prise en charge.

L'organisme de formation se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans 2 cas :

- S'il n'a réceptionné ni le paiement, ni l'accord de prise en charge, au plus tard 15 jours après la prestation.
- Si le client n'a pas effectué la demande de prise en charge, et transmis la confirmation de cette demande, sous un délai de 15 jours après la session de formation.



L'acceptation de la société Wild Child Group étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation (sauf collectivités territoriales), la société Wild Child Group se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessus.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, Wild Child Group se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

a) Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

b) Conditions de refus de commande, d'annulation ou de report de l'action de formation par Wild Child Group

Dans le cas où un client s'inscrirait à une formation Wild Child Group, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Wild Child Group pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Dans le cas d'une incapacité à mener une action de formation prévue, Wild Child s'engage à prévenir le client sous un délai de 30 jours minimum, sauf cas de force majeure, laissant la possibilité d'un choix de report de date ou de remboursement de l'acompte déjà versé.

Pour les formations INTER, les sessions sont maintenues à la condition que 6 personnes minimum soient inscrites. Si, par manque de participant, l'organisme annule une session, le client a la possibilité de reporter son inscription sur une autre session sous un délai d'une année, ou de demander un remboursement du paiement déjà effectué.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation,



l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (au prorata des heures effectuées).

c) Conditions d'annulation et de report de l'action de formation par le client

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit à l'adresse mail : formation@wildchild.fr

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

→ Si une annulation intervient :

- **Plus de 90 jours avant le début de la prestation**, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future, à reporter dans un délai de 6 mois maximum à partir de la date de formation initialement prévue. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, le règlement de l'acompte restera acquis à Wild Child Group, à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Entre 90 jours et 60 jours avant le début de la prestation**, un report est possible dans un délai de 3 mois à partir de la date de formation initialement prévue. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 3 mois, 50% du montant total de la prestation restera acquise à Wild Child Group, à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Moins de 60 jours avant le début de la prestation**, un report est possible dans un délai de 1 mois à partir de la date de formation initialement prévue. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 1 mois, la totalité du règlement restera acquis à Wild Child Group, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les formateurs et prestataires de service réservant leurs dates en fonction des demandes des différentes structures, et refusant ensuite d'autres demandes sur des dates similaires, ces délais sont choisis pour permettre, notamment en cas d'annulation tardive, de verser une indemnité aux prestataires de service.

→ Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Wild Child Group à titre d'indemnité forfaitaire. Les montants versés en acompte et au titre d'indemnité forfaitaire ne pourront être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code de travail.

→ En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés dans la convention, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention et l'organisme de formation retiendra l'acompte.



IV. Remplacement/ annulation d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant par un autre sans facturation supplémentaire.

Le Client veillera à ce que le remplaçant rentre dans le cadre du public ciblé pour les formations et s'engage à transmettre tout justificatif demandé par l'organisme de formation.

Dans le cas où le nombre de participant serait modifié entre la signature du devis et l'action de formation :

- Ajout d'un participant : si la facture a déjà été soldée, une nouvelle facture est établie pour la participation de la ou des personnes complémentaires. Si la facture n'a pas encore été soldée, la modification est effectuée sur la facture avant règlement.
- Annulation d'un participant :
 - dans le cas d'une session Inter, le Client a la possibilité de reporter la présence du ou des participants sur une autre session de formation, sous un délai de 12 mois. Aucun remboursement ne sera effectué.
 - Dans le cas d'une session Intra, la facture est proratisée sur la base du nombre de participants présents le jour de la formation.

V. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, une partie de la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés. Dans le cadre d'impression numérique, nous utilisons du papier recyclé.

VI. Note d'information RGPD/Collecte des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Wild Child est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées au sein de la société Wild Child et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations. En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements, pour



motifs légitimes conformément aux dispositions de la loi du 6 Janvier 1978, auprès de l'autorité compétente (CNIL).

Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de Wild Child ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Wild Child, en écrivant à l'adresse suivante : formation@wildchild.fr.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Wild Child s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, Wild Child s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations.
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.
- En cas de sous-traitance, Wild Child se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique

VII. Obligations et Responsabilité de Wild Child

Wild Child s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnable. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Wild Child n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, Wild Child sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Wild Child, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limité au prix total de la formation

VIII. Renonciation



Le fait, pour Wild Child Group de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

IX. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Wild Child au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Wild Child.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que Wild Child divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Wild Child.

En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations.

Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants. La divulgation d'Information par Wild Child ne peut aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit attaché à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires.

Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations. Par dérogation, Wild Child accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Wild Child ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Wild Child :

- D'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales
- De désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle
- De sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation
- D'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé



- De former d'autres personnes à cette pédagogie.

X. Ethique

Le client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage.

Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée par Wild Child.

Le client garantit :

- Que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- Qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations.
- Qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte.
- Que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité. La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Wild Child.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Wild Child de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

XI. Communication

Le client autorise expressément Wild Child Group à mentionner son nom, logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

XII. Obligation de non-sollicitation de personnel



Le client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de Wild Child Group ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à Wild Child Group à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

XIII. LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Wild Child Group et ses clients.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

XIV. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Wild Child Group à son siège social, au 220 Chemin du Pierrier de la croix, 74310 Les Houches.

